

[Date]

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, la *Loi Ryan de 2015* a récemment été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario. Cette loi marque un jalon important pour assurer le bien-être des élèves asthmatiques dans les écoles de l'Ontario.

Au cours de la prochaine année scolaire, [ indiquer le nom du conseil scolaire ] prendra les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de cette loi.

Dans l'intervalle, si votre enfant est asthmatique, nous vous demandons de communiquer immédiatement avec l'école pour l'informer des médicaments antiasthmatiques prescrits à votre enfant. Si vous l'autorisez, votre enfant aura le droit d'avoir ces médicaments sur lui.

D'ici le début de la prochaine année scolaire, nous mettrons en place un processus structuré afin d'identifier les élèves asthmatiques et prendre note de leurs médicaments dans nos dossiers afin de mieux répondre à leurs besoins.

Vous trouverez des ressources concernant l'asthme sur le site Web du ministère de l'Éducation, à l'adresse suivante :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/healthyschools/anaphylaxis.html>

Si votre enfant a une affection médicale, adoptez comme pratique d'en informer l'école afin qu'il puisse obtenir de l'aide, au besoin.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[La directrice / Le directeur],

[Nom]